

Arras, le 3 mai 2019

Adoption de l'actualisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour le Pas-de-Calais

Le 17 avril 2019 dernier, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais et Jean-Louis COTTIGNY, vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais ont présidé la commission départementale consultative d'accueil des gens du voyage composée des représentants des collectivités, des services de l'État et des organismes associés.

Les membres de cette commission ont adopté à l'unanimité le projet d'actualisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Pas-de-Calais.

Ce schéma actualisé, qui couvre la période 2019-2024, s'appuie sur le bilan de la mise en œuvre du schéma départemental ainsi que sur un diagnostic territorial partagé entre tous les acteurs. Le schéma actualisé réaffirme la nécessité de créer les places d'aires permanentes et d'aires de grand passage prescrites en 2012 en tenant compte toutefois du retour d'expérience de la présence des gens du voyage dans le département. Il tient compte également de la sédentarisation croissante de familles en prescrivant la réalisation de places d'habitat adapté.

Ce schéma actualisé est l'aboutissement d'un travail de concertation approfondi engagé depuis plus d'un an avec tous les acteurs concernés au premier rang desquels les collectivités du territoire. Il a été bâti autour de quatre objectifs majeurs :

- 1°/ obtenir la réalisation complète des équipements prescrits (aires d'accueil permanentes et aires de grand passage).
- 2°/ assurer une meilleure prise en compte de la sédentarisation croissante sur les aires permanentes.
- 3°/ poursuivre les actions engagées pour l'inclusion sociale des gens du voyage.
- 4°/ renforcer le pilotage et les modalités de suivi du schéma départemental.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, se félicite de cette validation à l'unanimité du schéma départemental qui fera l'objet d'un arrêté conjoint et d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du département dans les prochains jours.

Il rappelle que les objectifs du schéma ne pourront être atteints que si tous les partenaires en charge de sa mise en œuvre exercent leurs responsabilités et respectent leurs engagements dans le respect des droits et devoirs de chacun.